

**Légende**

- A4 - Servitudes concernant les terrains riverains des cours non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
- A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement - non fourni pour l'instant
- EL7 - Servitudes d'alignement
- I4 aérien HT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I4 aérien BT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I4 souterrain HT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I4 souterrain BT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques - non fourni pour l'instant
- ▲ AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
- AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- EL2bis - Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et à ses affluents
- E3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- INT1 - Servitudes au voisinage des cimetières
- PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement / non représenté, s'applique sur le territoire hors T5



Département du Cher  
Communauté de Communes des Portes du Berry  
Entre Loire et Val d'Aubois

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

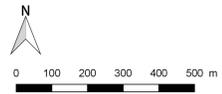
**4 - Annexes  
4-1-a- Servitudes**

**Commune de Cours les Barres**

4- Ensemble du territoire au 1 - 7 000e

P.L.U.I. :	Délibération du conseil communautaire en date du :
Elaboration :	26 Décembre 2015
Arrêt du projet :	09 Mai 2019

<b>Bureaux d'études :</b>			
ATELIER PASSAGES Paysage	Patricia MORELLON Urbanisme	BIOS Environnement	Tca & BP architecture



Ech. 1/7 000e